

**CHARTRE D'ENGAGEMENT PERSONNEL VALANT RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Tout membre de l'École de Gymnastique Sportive de Montmélian (gymnastes, parents des enfants mineurs, entraîneurs, administratifs) s'engage à respecter le présent règlement, qui a pour objet de favoriser la pratique de la gymnastique sportive dans le respect d'une éthique sportive saine.

**A – ENGAGEMENT DES GYMNASTES ET DE LEURS PARENTS**

**1 - Entraînements**

Les gymnastes participant aux entraînements s'engagent :

- à accepter sans discussion ni contestation les **activités organisées par les entraîneurs** ;
- à se présenter avec **une tenue correcte et propre à la pratique de la gymnastique**, conforme aux consignes données par les entraîneurs ;
- à respecter **les locaux et les équipements** mis à leur disposition ;
- à respecter scrupuleusement **les horaires** de début et de fin des entraînements ;
- à justifier **par écrit tout retard ou absence**. Ces derniers devront rester exceptionnels et, dans la mesure du possible, annoncés à l'avance aux entraîneurs ;
- à participer activement aux tâches annexes aux entraînements (mise en place et rangement du matériel).

**2 - Compétitions**

Tout gymnaste engagé dans un groupe participant aux compétitions doit se considérer comme lié par un engagement moral très fort à l'égard des autres membres de l'équipe et du club. Tout manquement à cet engagement (absence à une compétition sans motif grave, par exemple) pénalise l'ensemble de l'équipe et porte atteinte moralement et financièrement au club. Il entraînera donc des sanctions.

**B – ENGAGEMENT DES ENTRAÎNEURS**

Les entraîneurs et adultes chargés de l'administration s'engagent :

- à **représenter pour les gymnastes un exemple** dans tous les domaines évoqués ci-dessus (respect des horaires, des locaux, des tenues ...) ;
- à apporter à tous les gymnastes dont ils ont la charge, sans aucune discrimination, **l'aide dont ils auraient besoin** pour progresser ;
- à adopter en toutes circonstances vis-à-vis des gymnastes **un comportement et un langage respectueux et tolérant** ;
- à adopter une attitude courtoise et tolérante à l'égard des autres, à éviter toute parole et tout geste qui pourraient être perçus comme méprisants ou agressifs

- à promouvoir auprès des gymnastes l'éthique sportive, le respect des autres compétiteurs, l'acceptation des règles et des décisions des juges, le refus de toute tricherie ;
- à prendre toutes dispositions utiles pour garantir aux gymnastes qui leur sont confiés une sécurité maximale dans la pratique de leur activité ;
- à transmettre aux parents concernés et au bureau de l'association toutes les informations sur les incidents dont ils auraient pu être témoins.

**C – ENGAGEMENT DE TOUS**

Tous les membres de l'association s'engagent :

- à adopter une attitude courtoise et tolérante à l'égard des autres, à éviter toute parole et tout geste qui pourraient être perçus comme méprisants ou agressifs ;
- à ne tenir aucun propos politique, idéologique, raciste ou xénophobe dans le cadre des activités de l'association ;
- à ne jamais recourir à des produits susceptibles d'améliorer les performances (dopage) ;
- à ne jamais se présenter en état d'ébriété et à respecter strictement les lois en vigueur réglementant la consommation de tabac.

**D – PAIEMENT DES COTISATIONS**

Le coût des cotisations est **annuel et non trimestriel** :

- le règlement des cotisations se fait à la remise du dossier d'inscription.
- un paiement en 3 fois a été mis en place pour permettre aux parents qui le désirent, d'étalonner le montant.
- **le remboursement de la cotisation ne pourra se faire que pour une seule et unique raison, l'arrêt de la gymnastique sur avis médical, certificat à l'appui, ou un déménagement. Toute autre demande ne permettra pas le remboursement de celle-ci.**

**Nom et Prénom du Gymnaste :**

Fait à Montmélian le

Pour l'E.G.S.M.  
Le président

Le Gymnaste

Les parents  
ou le  
Représentant Légal

**Carré à nous retourner revêtu des signatures**